LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
Grand'Rue, 13, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence de publicité Haasenstein et Vogler
rue Saint-Nicolas

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois . .	Fr. 4 —	Fr. 7 —
Six mois . . .	» 6 50	» 13 —
Un an	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
Canton, la ligne	15 cent.	50 cent.
Suisse, »	20 »	»
Etranger, »	25 »	»

Un numéro du journal : 5 centimes

MERCREDI 30 AOUT 1899
242 — *Sainte Rose de Lima*, vierge — 123
Numéro 198
VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême,
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté.*)
O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)
M. V. X.

La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Service télégraphique de la *Liberté*

Rennes, 29 août.

L'audience est ouverte à 6 h. 35; la salle est comble.

Le colonel Cordier (dont la déposition, commencée à une séance précédente, avait dû être renvoyée, le témoin ne se trouvant pas en état de déposer lucidement. *Réd.*) déclare qu'on n'avait aucune présomption de culpabilité contre *Dreyfus et qu'on ne* l'avait jamais surveillé. Il croit que c'est après le 24 octobre que le bordereau est parvenu à l'état-major; il a été remis au colonel Sandherr par Henry. Le témoin explique ce qu'était la voie ordinaire, d'après lui. C'était un agent qui fréquentait les grandes maisons et préférait la société des domestiques à celle des maîtres. Cet agent ne recevait pas directement les papiers de l'ambassade dans laquelle ils étaient pris, mais une dame servait d'intermédiaire. Faisant allusion aux fuites constatées à Bourges, le colonel Cordier déclare qu'elles ne sont pas imputables à Dreyfus; tel était, dit-il, l'avis du colonel Sandherr, qui a étudié sérieusement la question.

Le témoin parle ensuite des dénonciations de Guénée, dont il regrette la mort, car, s'il avait pu venir, dit-il, les juges auraient été édifiés sur la fabrication de bien des choses. Le colonel Cordier parle des services que rendait l'agent Richard Cuers. Il ajoute que la partie de la déposition du général Roget qui le concerne est fausse. Il dit ensuite que des fuites existaient encore au moment de son départ du ministère.

Paris, 29 août.

Le *Matin* dit que la Haute Cour ne se réunira pas avant la seconde quinzaine de septembre pour l'affaire du complot.

La *Lanterne* croit que la signature du décret relatif à la convocation de la Haute Cour n'est pas aussi imminente qu'on l'a dit; ce décret ne serait signé qu'après la clôture de l'instruction du juge Fabre.

Paris, 29 août.

Le *Figaro* annonce le mariage du prince Jean, deuxième fils du duc de Chartres, actuellement au service du Danemark, avec la princesse Isabelle d'Orléans, troisième fille de la comtesse de Paris.

Paris, 29 août.

Une dépêche de Londres au *Matin* dit que le Colonial Office refuse de confirmer la réponse du Transvaal.

Londres, 29 août.

Les journaux n'attachent pas grande importance à la réponse du Transvaal. Ils disent que si la réponse représentait la situation réelle, la seule chose qui resterait à faire serait l'envoi d'un ultimatum.

Prétoria, 29 août.

Dans les cercles officiels, on a accueilli le discours de M. Chamberlain avec calme. Le président Krueger, faisant allusion à ce discours, a dit : « Je ne m'occupe pas de ce que disent les journaux; que M. Chamberlain s'adresse à moi, je lui répondrai. »

Francfort, 29 août.

On télégraphie de Nuremberg à la *Gazette de Francfort* qu'un diplomate anglais qui réside sur le continent a déclaré que la publication du traité avec le Portugal, relatif aux possessions portugaises de l'Afrique orientale, aura lieu sous peu.

Le nord des possessions portugaises de l'Afrique orientale reviendrait aux Allemands, la baie de Delagoa aux Anglais. Le contrat serait sous la forme d'un bail de 99 ans. Mozambique resterait portugais.

Francfort, 29 août.

On télégraphie de Constantinople à la *Gazette de Francfort* qu'à la suite de nouvelles venues d'Odessa, assurant que quarante personnes étaient malades de la peste et que vingt en étaient mortes à Skobelowka, dans le district d'Astrakan, le conseil sanitaire de Constantinople a ordonné un sévère examen des provenances de la mer d'Azoff et des côtes asiatiques de la mer Noire.

Francfort, 29 août.

On télégraphie de New York à la *Gazette de Francfort* que l'orphelinat catholique de Sparkill a été incendié et qu'un grand nombre d'enfants sont restés dans les flammes.

Le procès de Rennes

Une journée consacrée à entendre les exposés des experts en écritures, qui, pour la moindre gloire de la graphologie, se contredisent les uns les autres!

Les témoignages défavorables à Dreyfus ont été plus nombreux et plus serrés.

M. Paraf, qui porte un nom prédestiné, *continue sa déposition de samedi.*

M. Paraf-Javal

Il reproche à M. Bertillon de ne pas s'être livré, sur l'écriture d'Esterhazy, aux mêmes épreuves que sur celle de Dreyfus. M. Bertillon aurait dû étudier un grand nombre d'écritures. Le témoin s'efforce de réfuter une à une toutes les observations de M. Bertillon. Il s'attache surtout à dire que la prétendue régularité géométrique constatée par celui-ci et qui aurait servi de guide à l'auteur du bordereau n'existe pas. Il tente de signaler, au contraire, un certain nombre d'irrégularités qui se trouvent particulièrement dans l'écriture d'Esterhazy. S'aidant d'un tableau noir placé sur l'estrade pour appuyer ses démonstrations, il s'efforce de faire voir que la base qui a servi de point de départ à M. Bertillon est fausse et que le bordereau n'a pas pu être calqué. Il termine en disant que c'est l'amour-propre qui empêche M. Bertillon de reconnaître son erreur.

M. Bernard

On entend ensuite M. Bernard, ingénieur du corps des mines, qui tente aussi de réfuter le système de M. Bertillon et déclare que le bordereau est écrit d'une écriture naturelle.

M. Bernard conteste *ensuite l'exatitude de* la constatation de M. Bertillon concernant l'écart et la forme des lettres.

M. Teyssonières

M. Teyssonières, expert en écritures, déclare maintenir intégralement son rapport de 1894 concluant que l'écriture du bordereau est bien de la même main que les pièces de comparaison saisies chez Dreyfus. Il entre dans le détail de son expertise et en fait une exposition technique mot par mot, lettre par lettre.

Comme on lui soumet la lettre écrite sous dictée par Dreyfus, dans laquelle sont reproduits les termes mêmes du bordereau, l'expert déclare n'avoir jamais vu cette pièce de comparaison. Et comme on lui demande de rapprocher cette copie faite par l'accusé de l'original lui-même, il dit que, pour se prononcer à la suite de ce travail, trois jours seront nécessaires.

Quelques questions sont posées à M. Teyssonières, puis Dreyfus ayant déclaré que les observations de l'expert sont complètement inexactes, l'expert répond en affirmant que l'auteur du bordereau a essayé de déguiser son écriture, mais que le naturel a bientôt repris le dessus. Le témoin veut parler du rapport de M. Ballot-Beaupré, mais le président l'interrompt en déclarant que le Conseil n'a pas à s'occuper de l'opinion de ce magistrat.

M. Charavay

M. Charavay, archiviste-paléographe, ayant examiné le bordereau en 1894, l'a attribué à Dreyfus; mais, depuis lors, son opinion s'est modifiée. Il se dit aujourd'hui convaincu de s'être trompé en 1894. Sa conviction nouvelle est fixée par la publication des lettres d'Esterhazy, par les aveux de ce dernier, par le faux Henry et aussi par l'enquête de la Cour de cassation. Il déclare que le bordereau est l'œuvre d'Esterhazy.

M. Pelletier

L'expert Pelletier déclare que le bordereau n'est pas de Dreyfus, mais paraît être plutôt l'œuvre d'Esterhazy. Sur ce dernier point, cependant, l'expert déclare ne vouloir rien affirmer, l'écriture d'Esterhazy ayant été laissée trop peu de temps à sa disposition pour qu'il ait pu l'examiner d'une façon complète.

M. Couard

M. Couard, archiviste du département de Seine-et-Oise, qui fut, avec MM. Belhomme et Varinard, expert dans l'affaire Esterhazy en 1897, est appelé à déposer. Il déclare que, *la tête sous le couperet, il soutiendrait encore,* malgré les affirmations d'Esterhazy, que ce dernier n'a pas écrit le bordereau. Toutefois, il ne veut rien dire au sujet de Dreyfus, dont il n'a jamais expertisé l'écriture. Pour lui, le bordereau doit avoir été calqué et quatre à cinq mots pris sur l'écriture d'Esterhazy.

M. Varinard

L'expert Varinard dépose dans le même sens que M. Couard.

Commission rogatoire

Sur la demande du commandant Carrière, le président ordonne l'envoi d'une Commission rogatoire pour recueillir la déposition du colonel du Paty de Clam.

Suite et fin de l'affaire Schneider

L'*Egyetertes,* journal de Budapest, dit savoir de source absolument sûre que la lettre du colonel Schneider, dont il a été question dans le procès de Rennes, *est tout à fait authentique. Le colonel* Schneider, dit le journal cité, a l'habitude d'ajouter des notes aux rapports qu'il adresse à son gouvernement. La note en question, il l'avait écrite quinze jours avant le procès d'Esterhazy; mais pendant ce procès, son opinion sur la culpabilité de Dreyfus s'est modifiée et il s'est abstenu d'envoyer le rapport à son gouvernement. Le document, qui ne portait ni date, ni signature, aurait été enlevé de la table du colonel et muni d'une signature et d'une date fausses. Comme date, on aurait mis celle de l'arrivée du document au ministère français de la guerre.

Voilà donc déclarée authentique la lettre du colonel Schneider, que celui-ci assurait par télégramme être un faux! Les dreyfusistes ne sont pas fiers de cette fin d'histoire.

Autres nouvelles du jour

Aussitôt qu'on a connu, à Prétoria, le résumé du discours de M. Chamberlain, par lequel le ministre des colonies exige que le Transvaal reconnaisse la suzeraineté de l'Angleterre, le gouvernement de M. Krüger a notifié à l'agent britannique qu'il maintenait ses dernières propositions et ne ferait aucune concession.

Les deux gouvernements se buttent donc à la question de la suzeraineté. Si l'un et l'autre persistent dans leur résolution — il paraît difficile qu'il en aille autrement — c'est la guerre!

* * *

Le ministère français, qui veut qu'on prenne tout à fait au sérieux le complot qu'il a découvert, se proposerait de convoquer la haute Cour pour juger ceux qui ont été arrêtés.

Les perquisitions continuent. On a saisi chez *le président de la jeunesse antisémitique* de Paris de nombreux papiers qui auraient, dit-on, une importance exceptionnelle.

* * *

Les assiégés du fort Chabrol souffrent du manque d'eau. Ils ont fait une brèche dans le mur mitoyen de leurs caves pour découvrir la conduite d'eau de la maison voisine; mais, trahis par le bruit de leurs instruments, ils ont dû boucher la brèche. Ils ont alors installé une barrique pour recueillir de l'eau de pluie.

* * *

Après le sac de l'église Saint-Joseph et les scènes d'émeute dont Paris a été le théâtre, il y a dix jours, il était naturel que, dans les réunions des Conseils généraux de France, on s'inquiétât du danger que les anarchistes font courir à la société. Ces sortes d'incursions dans la politique du jour sont interdites aux Conseils généraux, qui doivent ne se préoccuper que des détails d'administration. Mais elles sont d'autant plus fréquentes qu'elles sont défendues. Aussi ne s'est-on point étonné qu'on s'y fût livré ici où là.

A-t-on au moins déclaré la guerre aux anarchistes? Point du tout. Certains Conseils généraux ont estimé que le moment était venu... d'expulser les Jésuites!!!

* * *

Tranquillisons-nous :

L'Institut Pasteur à Paris a des réserves suffisantes de sérum antipesteux pour fournir aux besoins des pays où l'épidémie s'est déclarée et de ceux où elle se déclarerait encore. Depuis la découverte du Dr Yersin en 1894, la préparation du sérum a été constante. L'efficacité du remède est indiscutable. Il est pourtant utile de savoir que le sérum est essentiellement préventif et que, pour être sûrement préservé, quand l'épidémie sévit, il faut se faire inoculer de quinze jours en quinze jours.

* * *

Il y a, en Andalousie, près de Grenade, une vallée où de nombreuses familles de gitanos ont, depuis des siècles, élu domicile. Leur humeur aventureuse les a empêchées jusqu'ici de se familiariser avec les lois de la police. Aussi, le gouverneur de la ville s'adresse-t-il à l'un de leurs influents personnages surnommé le « roi des gitanos » et le rend-il responsable de tous les méfaits de la tribu : pillages, vols de poules, coups de stylets.

C'est probablement de l'exemple du gouverneur de Grenade que le bourgmestre de Bruxelles s'est inspiré, en prenant arrangement avec les meneurs socialistes pour qu'ils fissent la police dans leur propre parti.

Mais à Bruxelles comme à Grenade, le moyen est plus ingénieux qu'efficace. L'autre soir, après une réunion où ils avaient entendu Vandervelde et Furnémont, des groupes de socialistes bruxellois s'en sont allés briser les vitres de quelques-uns des plus beaux magasins de la rue d'Arenberg : histoire de se faire la main pour les grands jours du mouvement populaire en faveur du suffrage universel.

* * *

Mgr Tarnassi, qui va partir pour Saint-Pétersbourg en mission extraordinaire, sera porteur d'une Lettre du Pape au czar à propos du Congrès de la paix. Il est aussi chargé d'entrer en négociations avec le gouvernement russe au sujet de la nomination des évêques et de l'éducation du clergé dans les séminaires.

Il évitera, par contre, d'aborder la question des Uniates, car, sur ce point, la Russie ne veut pas entendre raison. Elle admet l'existence de catholiques dans son Empire, mais il faut qu'ils soient du rite latin. Tous ceux qui suivent le rite *grec sont considérés comme* appartenant de plein droit à l'Eglise orthodoxe russe.

* * *

Les Délégations du Parlement autrichien et du Parlement hongrois devraient, avant la fin de l'année, se réunir pour régler les « affaires communes » des deux monarchies : le budget de l'armée et du ministère de la politique extérieure.

Ces Délégations sont nommées par les deux Parlements dans leur session d'automne. A Budapest, l'élection des délégués hongrois se fera sans peine. Mais, à Vienne, il ne faut pas songer à convoquer le Reichsrath pour une besogne pareille : il y aurait à la fin de la séance peut-être quelques députés blessés à coups de revolver ou de bâtons de chaises, et point de délégués choisis.

On ne sait comment le cabinet de Thun se tirera de ce mauvais pas, et il est fort à craindre que l'union austro-hongroise ne soit encore une fois mise en question par la considérable lacune du régime parlementaire.

* * *

On a fêté, hier, à Francfort, le 150e anniversaire de la naissance de Gœthe.

* * *

M. Mac-Kinley, poussé on ne sait par quelle générosité ou par quel calcul, va lancer aux habitants de Cuba une procla-

mation pour leur annoncer que les Etats-Unis leur accordent une indépendance complète sous un régime constitutionnel. Les Cubains seront prochainement convoqués à des élections générales.

Auront-ils assez de sagesse pour ne pas tomber dans l'anarchie ?

***

Non seulement Jimenès, comme le télégraphe l'annonçait faussement l'autre jour, n'est pas pris, mais la révolution triomphe sur presque toute la ligne à Saint-Domingue.

***

On mande de Fez au *Daily Mail* que, au cours de cérémonies publiques, un attentat a été dirigé contre le Sultan du Maroc. Deux aides de camp qui se tenaient debout auprès du Sultan ont été tués. Le Sultan est sain et sauf.

LA QUESTION DES LANGUES

EN ALLEMAGNE

L'on sait combien le conflit des langues a pris d'ampleur et d'acuité dans l'Empire d'Autriche. Allemands et Tchèques ont adopté en cette question une attitude intransigeante. Les concessions que le ministère cisleithan faisait à l'une des parties mécontentaient l'autre partie qui recourait aussitôt aux mesures révolutionnaires. Ne sachant plus que faire, ni comment résoudre l'insoluble problème, le gouvernement a fini par suspendre la vie parlementaire dans l'Empire.

Sans avoir la même acuité, la question des langues existe également dans l'Empire d'Allemagne, ou plus exactement dans le royaume de Prusse. Ce royaume s'est annexé, comme on sait, une partie considérable de l'ancienne Pologne, partie qui forme aujourd'hui la province de Posnanie et plusieurs cercles des provinces de la Prusse orientale, de la Prusse occidentale et de la Basse-Silésie. Le nombre des Polonais soumis à la Prusse est d'environ trois millions ; ils ont conservé en général leur langue qui est un idiome slave.

Le Congrès des catholiques allemands est réuni en ce moment dans la petite cité de Neisse, ville polonaise d'environ 20,000 âmes, dans la Basse-Silésie. Les catholiques de cette ville et de l'ancienne Pologne ont demandé que l'usage de leur langue fût autorisé dans les délibérations. La question surgissait pour la première fois dans un Congrès catholique allemand. Jusqu'ici, les réunions annuelles s'étaient tenues dans des provinces toutes germaniques, où l'idée ne pouvait venir de faire une part à la langue locale. Mais les Polonais tiennent à conserver ce dernier signe de leur race et de leur antique grandeur. Aussi ne se laissèrent-ils pas rebuter par la première réponse des Comités, qui fut négative, et encore moins par un article de la *Germania*, passablement chauvin, et fort dédaigneux pour cette minorité assez hardie pour aspirer à faire entendre sa langue dans une assemblée générale des catholiques allemands.

A Neisse et dans les provinces polonaises du royaume de Prusse, on fit valoir avec raison que la question n'était pas d'ordre politique, mais d'ordre religieux. Or, l'Eglise catholique a le plus grand respect pour les idiomes parlés par les populations. Ce n'est pas elle qui condamnerait une langue à disparaître ; au contraire, nous la voyons se faire toute à tous, publier ses catéchismes dans l'idiome d'un pays quelque minime que soit le chiffre de ceux qui le parlent. C'est ainsi que, dans l'Etat le plus centralisé du monde, en France, l'enseignement religieux est donné aux enfants et la prédication faite aux fidèles, en langue flamande dans certaines parties du Nord, en langue bretonne dans les campagnes des départements du Nord-Ouest, en basque, dans les campagnes du diocèse de Bayonne, etc.

La question de la langue dans le service religieux a été envenimée, dans les pays polonais, par les exigences de l'administration moscovite, qui veut contraindre le clergé catholique à donner l'enseignement et à exercer la pastoration en langue russe. C'est même là l'un des points les plus aigus du long conflit entre le gouvernement du czar et la Chancellerie pontificale. A Saint-Pétersbourg, on ne sait pas comprendre que la mission de l'Eglise est de se mettre à la portée des populations, et de les instruire dans la langue qu'elles comprennent le mieux ; aussi on accuse le Souverain-Pontife de se mettre au service des revendications nationales des Polonais, reproche de tous points immérité.

A Neisse, on a le contre-coup des *persécutions exercées en Russie contre la* langue polonaise ; c'est pourquoi il était difficile aux chefs du mouvement catholique dans cette partie de la Prusse, de renoncer à demander que leur langue nationale fût, sinon mise sur le pied d'égalité avec la langue allemande, du moins admise à se faire entendre dans les séances du Congrès catholique.

Mais la gravité des considérations invoquées en faveur de la langue polonaise devenait un embarras pour les catholiques du reste de l'Empire d'Allemagne. Il y a d'autres revendications nationales dans les Etats de Guillaume II : ni les Alsaciens-Lorrains, ni les Danois du Schleswig-Holstein, ni les Guelfes du Hanovre, ne sont assimilés. Aussi les représentants de ces populations au Reichstag et au Landtag ne se mêlent-ils pas aux membres du Centre, ils ne seraient du reste pas admis dans ce groupe, qui a pour premier principe l'acceptation de l'ordre de choses établi. Les députés polonais ne font non plus pas partie du Centre, parce que, sans entrer dans la politique protestataire, ils n'ont pas renoncé à une certaine autonomie qui leur avait été promise lors de la conquête.

Le Congrès des catholiques allemands se plaçait au même point de vue que le Centre en refusant d'admettre l'usage d'une langue qui est, pour les Polonais, un legs de la nationalité et un signe de séparation. Mais c'était un point de vue trop exclusivement politique, et qui ne pouvait prévaloir contre l'esprit de l'Eglise. On l'a compris et l'entente a pu se faire. Les Polonais seront admis à faire entendre leur langue dans les délibérations des chefs catholiques de l'Allemagne ; ce sera l'affirmation de l'union de toutes les forces catholiques de l'Empire. Mais tout porte à croire que les Polonais, satisfaits d'avoir obtenu gain de cause sur la question de principe, useront discrètement de la concession qui leur est faite. Ce sera un exemple de sagesse pratique à ajouter à tous ceux que nos frères d'Allemagne ont donnés depuis vingt-cinq ans à leurs coreligionnaires des autres nations.

EN MANŒUVRES

La mobilisation

Au moment où paraîtront ces lignes, la mobilisation du Ier corps d'armée, placé sous le commandement de M. le colonel Techtermann, se trouvera effectuée. Au dire d'un organe militaire, il n'y a pas eu de mobilisation plus considérable depuis 1870. La Ire division compte 15,268 hommes, la IIe 16,381 avec 3668 hommes de troupes de corps. C'est au total environ 36,000 hommes.

La Ire division, composée de troupes vaudoises, genevoises et valaisanes, est sous les ordres du colonel Geilinger, de Winterthour, commandant des fortifications de Saint-Maurice, qui remplace le colonel divisionnaire de la Rive, malade.

La IIe, recrutée dans les cantons de Neuchâtel et de Fribourg, est commandée par le colonel Ed. Secretan, de Lausanne.

Depuis hier, le commandant de corps a établi son quartier général à Morat ; le commandant de la Ire division à Payerne ; le commandant de la IIe division à Neuchâtel.

L'artillerie, composée de quatorze batteries, est entrée lundi en service à Bière, à Orbe et à Büren. La batterie d'artillerie N° 9, capitaine Gicot, formant avec les batteries Nos 10, 11 et 12, le 2e régiment de campagne, est entrée en service et partie dimanche matin, à 7 ½ heures, des Grands-Places, pour Moudon et de là sur Orbe et La Sarraz.

Le gros de la cavalerie, comprenant six escadrons de dragons et trois compagnies de guides, ne sera mobilisé que le 4 septembre.

Les bataillons fribourgeois ont rejoint aujourd'hui même leurs cantonnements : le 14, major Gottofrey, à Concise ; le 15, major Thürler, à Yverdon ; le 16, major Helfer, à Colombier ; le 17, major Herrenschwand, à Bevaix. La compagnie de carabiniers du bat. 2, 1er lieutenant Gavin, est à Onnens-Bonvillars.

Les escadrons de cavalerie N° 5, capitaine Perrot, et N° 6, capitaine Perrier, formant avec le N° 4, le 2e régiment de dragons, major de Loys, entreront également mardi et se dirigeront sur Anet et les environs, où ils se rencontreront avec le 1er régiment vaudois, major de Coulon.

Notre détachement d'administration N° 2, après avoir chargé son matériel vendredi à la gare de Fribourg, est parti samedi à 10 h. pour Yverdon, où il va préparer et assurer la subsistance des troupes de la IIe division.

Les localités du canton de Fribourg dans lesquelles des troupes se trouvent cantonnées dès aujourd'hui, sont :

Morat : état-major du 1er corps d'armée, compagnie de télégraphes N° 1, état-major de régiment N° 1 et bataillon N° 1.

Fribourg : état major du bataillon de chemin de fer et état-major et troupe du demi bataillon du génie N° 1, major Bourgeois.

Demain, notre ville recevra, en outre, la compagnie de chemin de fer N° 2, major d'Allèves.

Ces troupes sont logées à la caserne de la Planche.

Saint-Aubin : état-major du régiment d'infanterie N° 2 et bataillon N° 4.

Domdidier : bataillon N° 6.

Cugy-Montet : bataillon N° 9.

Cours préparatoires et manœuvres

Les cours préparatoires auront lieu, du 30 août au 3 septembre, d'après le programme suivant :

1er jour (30 août) : Instruction de la compagnie, exercice de combat, service de sûreté dans le cadre de la compagnie. Une ou deux heures d'école de bataillon.

2me jour (31 août) : Instruction du bataillon, exercice de combat, service en campagne dans le cadre du bataillon.

3me jour (1er septembre) : Instruction du régiment. Exercice de combat.

4me jour (2 septembre) : Instruction du régiment. Service en campagne dans le cadre du régiment.

5me jour (3 septembre) : La matinée de ce jour, qui est un dimanche, sera consacrée à un service divin en campagne, à une théorie sur l'hygiène et sur la conduite à tenir dans les cas de maladie survenant après le service, ainsi qu'à des inspections de détail. L'ordre de corps d'armée recommande de ne pas faire parcourir de trop longues distances à la troupe pour le service divin. L'après-midi, repos.

C'est le 4 septembre au matin que les bataillons quitteront les localités où ils auront cantonné jusque là, pour commencer les manœuvres en campagne. Ces manœuvres comprennent :

a) Le 4 septembre : Les manœuvres de régiments d'infanterie contre régiments d'infanterie sous la direction des commandants de brigades d'infanteries ;

b) Le 5 septembre : les exercices de combats de brigades ;

c) Le 6 septembre : les manœuvres de brigades d'infanterie contre brigades d'infanterie avec les armes spéciales qui leur seront attachées, sous la direction des commandants de divisions ;

d) Le 7 septembre : une journée consacrée à des travaux du service intérieur (nettoyage, réparations, inspections), ainsi qu'à l'instruction de détail (école de sections, de compagnie, etc., sans bagage) ;

e) Les 8, 9 et 11 septembre : les manœuvres de division contre division renforcées par les unités non endivisionnées qui leur seront attachées, sous la direction du commandant de corps d'armée ;

f) Le dimanche 10 septembre : un jour de repos ;

g) Les 12 et 13 septembre : Les manœuvres de corps d'armée contre une division combinée.

Les manœuvres de régiments et de brigades des 4, 5 et 6 septembre auront lieu probablement, pour la IIme division, dans le Val-de-Ruz, le Val-de-Travers et le plateau de la Tourne.

Les troupes se concentreront, à partir du 30 septembre, sur la ligne de la Thièle, en vue des manœuvres de division et de corps d'armée, qui auront lieu entre la Thièle, le lac de Neuchâtel et la Sarine. On assure que ceux qui désirent suivre les manœuvres de division devront élire domicile le premier jour à Morat, le deuxième jour à Avenches et le troisième jour à Fribourg. C'est également autour de cette dernière ville, du côté est, direction Schwarzenbourg, qu'auront lieu les manœuvres de corps d'armée contre une division combinée.

L'ordre de service de la IIe division

L'ordre de division n° 2, que vient de lancer M. le colonel Secretan, renferme des prescriptions qu'il est bon de faire connaître aux soldats appelés au rassemblement de troupes.

Nous y voyons, entre autres, que tout cas d'ivresse, le jour de la mobilisation et durant le service, sera puni de *huit* jours de salle de police à subir immédiatement après le licenciement, sans préjudice aux peines plus graves qui pourront être encourues pour les actes d'indiscipline, d'insubordination, etc., commis en état d'ivresse. Les punitions prononcées pour ivresse seront portées à l'ordre du jour des unités dont fait partie le délinquant.

A relever encore quelques utiles recommandations faites aux soldats d'infanterie :

Il faut se méfier des chaussettes teintes ; la plupart de ces chaussettes peuvent produire des infections en cas de blessures des pieds. Les meilleures chaussettes sont celles de laine naturelle.

Les soldats feront bien de s'endurcir les pieds avant de partir et pendant le service, au moyen de frictions, faites matin et soir. On dit grand bien de l'alcool camphré employé dans ce but. Les pieds du fantassin sont aussi dignes d'intérêt que le cheval du cavalier. Une infanterie, si elle veut être à la hauteur de sa tâche, doit pouvoir marcher et fournir de fortes étapes sans avoir des éclopés.

La gendarmerie de campagne

La gendarmerie de campagne entrera en service à Morat le 6 septembre et sera de suite dirigée sur les divisions. Elle sera commandée par le major Stucky, de Berne, et formée des contingents ci-après : Vaud, 18 gendarmes, 3 appointés et 2 sous-officiers ; Genève, 4, 1, 1 ; Valais, 2 gendarmes et 1 sous-officier ; *Fribourg*, 8, 2, 1 ; Neuchâtel, 5, 1, 1 ; Berne, 7, 1, 1. Total 59 gendarmes, 8 appointés et 7 sous-officiers.

Chaque état-major de division recevra 1 sous-officier et 2 gendarmes ; chaque régiment d'infanterie 1 sous-officier ou appointé et 5 gendarmes ; le bataillon de carabiniers 2, 1 appointé et 1 gendarme. Le commandant de la gendarmerie et le reste du personnel sont attachés à l'état-major de corps.

La gendarmerie de campagne est chargée du service de police dans le rayon occupé par les troupes et spécialement en arrière du front. Ce service comprend :

A. Le service général de police ;

B. La police de sécurité publique ;

C. La police des étrangers et des mœurs ;

D. La police de salubrité publique.

La gendarmerie aura pour tâche de découvrir les délits et contraventions ; elle arrêtera et conduira les délinquants ; elle maintiendra l'ordre sur les routes ; elle empêchera le public d'endommager les cultures et l'écartera des positions où sa présence pourrait révéler à l'ennemi le lieu de stationnement des troupes ; elle arrêtera les gens sans aveu, filles publiques, vagabonds et mendiants qui cherchent à suivre les troupes ; elle aura la surveillance des vivres et boissons ; elle interdira la vente des denrées falsifiées et malsaines ; elle éloignera du terrain des manœuvres tous marchands *ambulants et colporteurs*, etc.

Les fonctions de nos braves gendarmes pendant le rassemblement ne seront donc pas une sinécure. On se demande comment une soixantaine d'hommes pourront suffire à une tâche aussi vaste et aussi complexe.

L'ordre de corps du colonel Techtermann porte que les hommes du corps de gendarmerie sont placés sous la discipline militaire et doivent se distinguer par une conduite et une obéissance exemplaires, accomplir leur tâche avec un dévouement absolu.

La gendarmerie de campagne est neutralisée. Elle porte un brassard blanc. Son chef porte une rosette rouge et blanche sur le brassard.

L'inspection

Le Ier corps d'armée sera inspecté le *jeudi 14 septembre par M le conseiller* fédéral Rufty, chef du Département militaire.

Le Département militaire a désigné comme juges de camp MM. les officiers ci-après :

Chef : M. le colonel Bleuler, commandant du IIIe corps d'armée. MM. les colonels divisionnaires Hungerbühler et Wille. — *Etat major général :* Le colonel Weber, chef d'état-major du IIIe corps, le major de Graffenried, le capitaine Sonderegger, le lieutenant colonel Fisch et le major Steinbusch. — *Infanterie :* Les colonels brigadiers Steilin, Næf, Wyss et Hofmann. — *Cavalerie :* Le lieutenant-colonel Büel, les major Schär et Habicreitinger. — *Artillerie :* Les colonels Hebbel, Heitz, les lieutenants-colonels Baumann et Rosenmund. — *Génie :* Le colonel Naville. — *Troupes sanitaires :* Le colonel Ziegler, médecin du IIIe corps. — *Administration :* Le colonel Leeman.

La section historique de l'état-major est composée du colonel Huber et des lieutenants-colonels Pfyffer, Ringier, Fermaud, Immenhauser.

Le major de cavalerie Hägler a été attaché à l'état-major du Ier corps d'armée.

Le Département militaire fédéral a désigné pour accompagner les officiers étrangers le lieutenant-colonel d'état-major Brüderlin et le capitaine Wieland. Les noms des officiers étrangers seront communiqués ultérieurement.

***

Et maintenant, le pays va avoir les yeux fixés sur les vaillantes troupes que la Patrie appelle sous les drapeaux. Ce labeur des manœuvres, qui ne va pas sans de rudes *fatigues*, elles l'accompliront avec courage et abnégation ; elles montreront au pays que sa confiance dans notre armée, protec-

trice de notre droit et de notre neutralité, n'est pas vaine; que les lourdes charges qu'il s'impose pour perfectionner toujours davantage notre force militaire sont récompensées par des résultats sérieux.

D'autre part, nos populations fribourgeoises sauront montrer aux troupes du 1er corps d'armée, évoluant sur notre sol, qu'elles n'ont pas oublié les traditions d'hospitalité qui font notre honneur, et auxquelles un journal du dehors rendait hier hommage.

Puissent les importantes manœuvres qui vont commencer réussir pleinement, grâce à la science des chefs, à la discipline des soldats, au concours et à l'abnégation de tous, pour l'honneur du drapeau!

GRAVES INCIDENTS EN AUTRICHE

(Correspondance spéciale de la *Liberté.*)

Vienne, le 27 août.

Les troubles dont plusieurs villes de la Bohême allemande viennent d'être le théâtre présentent un caractère d'exceptionnelle gravité, soigneusement dissimulé par l'information des Agences.

Ce n'est pas sans surprise que je trouve dans des journaux français une dépêche d'Agence annonçant que « des désordres se sont produits dans quelques localités à cause du refus de payer l'impôt, que les paysans ont mis les autorités », etc.

Il est vrai que, à Vienne même, on n'a été guère mieux servi. Lundi, on a appris avec étonnement qu'il y avait eu une vive fusillade à Graslitz; mais, pendant quarante-huit heures, il a été impossible de savoir à quelle occasion s'étaient produits les désordres si cruellement réprimés. Ce qu'on a su depuis prouve que le mot d'ordre était de faire le silence et que l'on n'aurait même entendu parler de rien sans le dénouement tragique survenu à l'improviste.

La vérité est que les troubles ont duré quatre jours consécutifs sans qu'un seul journal en ait parlé. Le 17 au soir, la musique militaire joua l'hymne impérial en l'honneur de la fête de naissance de l'empereur, qui tombe le 18 août. L'hymne impérial qu'on appelle communément le *Volkslied* est en même temps l'hymne national autrichien. Or, au moment où la musique l'exécutait, des bandes de plusieurs centaines d'hommes entonnèrent la *Wacht am Rhein*. Le son de la musique fut couvert. Les manifestants parcoururent la ville en chantant les chants nationalistes allemands, la *Wacht am Rhein*, le *Bismarkslied*, le *Deutschland über alles*, etc. Par conséquent, la première manifestation eut un caractère nettement antidynastique et antiautrichien. Cette manifestation se produisant à la fête de l'empereur est certainement la plus significative et la plus grave dont on ait entendu parler depuis longtemps en Autriche. C'est pour cette raison qu'on garda le silence, dans l'espoir que les choses en resteraient là.

Mais le lendemain, les désordres recommencèrent: on rechanta le répertoire nationaliste allemand, des pierres volèrent dans les fenêtres des bâtiments *Kaiserlich Kœniglich*, c'est-à-dire de l'Etat, les armes de l'Autriche furent enlevées partout où la foule pût les trouver. Sur ces entrefaites, les socialistes entendant du bruit dans la rue descendirent, se joignirent aux nationalistes allemands et manifestèrent contre l'impôt sur le sucre en chantant le *Lied der Arbeit*, le chant du travail, et ils travaillèrent en effet à faire envie aux nationalistes.

Dès le deuxième jour donc, la manifestation perdit son caractère purement antiautrichien.

Le troisième jour, le commissaire de la sous-préfecture intervint. La police municipale était absolument impuissante et la municipalité ne paraissait que modérément hostile aux manifestants. Des gendarmes furent réquisitionnés, mais la foule les accueillit par des huées et des sifflets, puis à coups de pierre. Pris entre les nationalistes et les socialistes au nombre d'environ 6000 personnes, les gendarmes qui n'étaient que seize firent usage de leurs carabines: il y eut des morts et des blessés. Le nombre des morts serait aujourd'hui de six, mais on attend le décès de deux blessés, ce qui ferait huit victimes. L'émotion qui suivit la fusillade fit place à la fureur et les vitres officielles qui restaient encore aux fenêtres furent bientôt brisées. Le vacarme dura jusqu'au matin et recommença le lendemain soir jusqu'au mardi.

Un détachement d'infanterie a été appelé des manœuvres. Les gendarmes ont été accompagnés au départ comme ils avaient été accueillis à l'arrivée, à coups de sifflets et de pierres. Les pierres les poursuivirent jusque dans la gare et le chef de gare ayant dit tout haut qu'ils avaient bien de la patience, faillit être lynché par la foule. Depuis mardi, les manifestations sont devenues plus calmes.

Mais on signale des désordres semblables dans plusieurs localités de la Bohême allemande Eger, Asch, Falkenau, Saaz etc. Ce sont des symptômes alarmants qui ne promettent pas un avenir paisible à l'Autriche. La fusillade de Graslitz a produit un effet lamentable. Il est à regretter que les gendarmes à une foule de 6000 hommes en fureur: peu intelligent d'opposer seize gendarmes à une foule de 6000 hommes en fureur: c'est les obliger à se faire rouer de coups ou à user de leurs armes, et si la première solution fait l'autorité ridicule, la seconde la fait abominable.

Au point de vue politique, le fait à retenir, c'est que l'hymne autrichien n'a pas pu être joué dans une ville autrichienne pour la fête de l'empereur. Personne n'eût imaginé que de pareils faits fussent possibles, mais il est tant de choses qu'on estime impossibles et qui arrivent tout de même!

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Foudroyés par l'électricité. — A Trani, en Italie, un fil conducteur de l'éclairage électrique se brisa et tomba à terre. Une paysanne voulut le ramasser et fut foudroyée. Plusieurs personnes se précipitèrent à son secours, sans songer à prendre aucune précaution, et tombèrent également foudroyées.

Fièvre jaune. — La fièvre jaune sévit actuellement avec violence à Vera-Cruz (golfe du Mexique). Elle s'attaque même aux habitants nés dans la ville et qui, pour cette raison, se considèrent généralement comme indemnes. Plusieurs voyageurs ont été victimes de la maladie, très peu de temps après leur débarquement.

Violation de sépulture. — Les journaux anglais annoncent que l'enquête faite à Edimbourg sur l'affaire du cimetière Nellfield, dont nous avons parlé il y a un mois, est terminée. Il paraît établi que le surveillant du cimetière a vendu des cercueils à des boulangers pour entretenir leurs fours. Les cadavres contenus dans ces cercueils ont été jetés dans une fosse commune. Quand aux cercueils d'enfants, ils ont été livrés avec les cadavres qu'ils contenaient; corps et cercueils ont alimenté les fours.

Mineurs tués. — A Saint-Etienne (France), seize ouvriers avaient pris place, lundi matin, dans une benne pour descendre au fond d'un puits, lorsque le câble s'est rompu. Les seize hommes ont été précipités au fond de la mine, où leurs corps ont été broyés.

SUISSE

Incendie. — Un incendie s'est déclaré samedi soir à Payerne, à 7 ½ h. Le feu a éclaté dans le dépôt de matières inflammables de M. Jules Perrin, négociant. Trois maisons ont été partiellement détruites.

La mort du lieutenant Francillon. — Voici des détails sur le grave accident arrivé à Tavannes, au cours de la mobilisation de la batterie 12, et que nous avons relaté hier:

La batterie se rendait à la gare où elle devait être embarquée pour se rendre à Orbe, son point de rassemblement. Le premier-lieutenant Francillon dont le cheval, effrayé par un chien, se cabra, fut projeté violemment en avant. Sa tête heurta le sol et il fut relevé sans connaissance. Le jeune officier est mort deux heures plus tard sans avoir repris ses sens.

Le commandant de la IIe division, dont la batterie 12 fait partie, a adressé à M. Francillon, à Saint-Imier, père du premier-lieutenant Ernest Francillon, la dépêche suivante:

« En mon nom et au nom des troupes de la IIe division, je vous présente l'hommage de notre profonde sympathie dans le deuil cruel qui vous frappe, vous et votre famille, et de nos unanimes regrets de la perte du premier-lieutenant Ernest Francillon, notre camarade aimé.

« Je vous prie de présenter nos respectueuses condoléances à Madame Francillon-Dapples et de lui dire la très vive part que nous prenons à sa grande douleur.

« *Le commandant de la IIe division:*
ED. SECRETAN,
colonel divisionnaire. »

L'enterrement du premier-lieutenant Francillon a lieu à Saint-Imier aujourd'hui mardi, à une heure du soir.

Le IIe régiment d'artillerie, cantonné à Orbe et à La Sarraz, y est représenté par un détachement composé de 2 officiers et 20 sous-officiers et soldats. Le commandant de la division y a délégué un officier de son état-major.

Accident. — Un accident est arrivé lundi à l'occasion de la fête du tir de Stans. Un jeune homme qui faisait partir un mortier a été atteint à la tête. Il a eu un œil arraché et une autre blessure qui met sa vie en danger.

Invasion de sauterelles. — Il semblait que jusqu'à présent ce n'était que l'Algérie et les autres pays d'outre-mer qui avaient le peu enviable privilège de ces invasions. Or, voici qu'on annonce de partout, dans les campagnes, qu'on se trouve, cette année, en présence d'une véritable invasion de sauterelles, comme on en a jamais vu. Elles pullulent dans les champs et pénètrent même jusque dans les appartements. L'autre dimanche, par exemple, la Place d'armes, à Moudon, était couverte d'une vraie nuée d'insectes. La montagne n'est pas moins infectée que la plaine. Les points les plus élevés du Jura, de même que la Gruyère, pullulent de ces insectes sautillants, dont quelques-uns atteignent une taille phénoménale.

Incendie. — Hier lundi, un peu avant cinq heures du matin, un commencement d'incendie occasionné par la fermentation du fourrage, se déclarait à la ferme du « Pré Mermoud » propriété de M. Gustave Fromel, à un kilomètre environ d'Avenches. Le tocsin, les clairons et les cornets des pompiers donnent l'alarme et, tôt après, toute la population avenchoise était debout. Grâce à la vigilance du propriétaire et de ses fermiers, les bâtiments ont été préservés, ainsi qu'une certaine quantité de fourrages et autres récoltes; le bétail et le chédail sont aussi indemnes. En définitive, peu de dégâts.

Des meules de foin sises dans les marais d'Avenches, au lieu dit « Aux Longs Prés », à proximité du haras fédéral, sont en train de se consumer par la fermentation.

FRIBOURG

Départ pour les manœuvres. — L'embarquement de la troupe dans les trains spéciaux, en gare de Fribourg, ce matin et après midi, s'est effectuée avec un ordre parfait et une précision toute militaire. Les commandements sonores des officiers, mêlés aux cliquetis des armes, les évolutions des soldats, les coups de sifflets stridents et les manœuvres des trains donnaient à notre gare un eanimation extraordinaire. MM. les lieutenants-colonels Repond et Weissenbach étaient sur les lieux, surveillant les opérations. Le personnel de la Compagnie s'est montré pleinement à la hauteur de sa tâche ardue et compliquée.

Vogue générale. — Le Conseil communal de Fribourg a adressé à la Préfecture de la Sarine une demande tendant à obtenir le renvoi à quinzaine de la vogue générale, vu la coïncidence avec le rassemblement de troupes.

Obsèques. — On nous écrit:

Les obsèques de M. le député Antoine Berset ont eu lieu samedi 26 août, à Villarsiviriaux. La levée du corps s'est faite à 9 heures du matin, au domicile du défunt, belle propriété rurale admirablement entretenue. Une statue de la Vierge, témoignage de foi et d'esprit chrétien, domine la porte principale de l'habitation. Après les prières rituelles, un cortège imposant a accompagné la dépouille mortelle du regretté défunt à l'église, dans l'ordre suivant: M. le rév. doyen Musy, curé de la paroisse, MM. Remy, rév. curé de Massonnens, Page, rév. chapelain de Cottens, Perrotet, rév. curé de Siviriez, Berset, rév. curé de Gruyères. Ces deux derniers sont les fils spirituels de M. Berset. Puis vient la nombreuse parenté, suivie de la délégation du Grand Conseil composée de MM. Margueron et Reynaud, à laquelle se sont joints MM. les députés Braillard, Chatton, Villet, etc. Le Conseil d'Etat s'était fait représenter par MM les conseillers d'Etat Weck et Æby. Venaient ensuite le Conseil communal et le Conseil paroissial, dont M. Berset était président; les membres de la Justice de paix de Villaz-Saint-Pierre, dont le défunt faisait également partie; enfin, une longue file d'amis et de connaissances, parmi lesquels plusieurs syndics du district. Le beau cadran solaire portant l'inscription: *Unam time*, appliqué sur l'une des façades de l'église, marque 9 h. 20 lorsque le cortège fait son entrée dans la petite mais intéressante église de Villarsiviriaux.

Les chants liturgiques sont exécutés avec beaucoup de goût et de précision par les chantres de la paroisse, sous l'habile direction du dévoué instituteur. On constate dans l'exécution de ces chants les heureux resultats qu'a déjà produits la fondation de la Cécilienne glânoise, œuvre de l'infatigable curé Perrotet et du regretté chanoine Vaucher.

Après midi, M. le notaire Grand a donné lecture du testament du défunt. Une belle somme y est répartie entre la paroisse, le bénéfice de la cure, l'église, les pauvres, l'Œuvre des Missions intérieures, celle de la Propagation de la foi, les étudiants, etc.

Ce testament est le digne couronnement d'une belle vie.

Emprunt bullois. — Le Conseil général de Bulle, réuni samedi soir, a voté sans opposition l'emprunt de 500,000 fr. proposé par le Conseil communal. L'emprunt, pris par la Banque cantonale, la Banque d'Etat, et d'autres établissements financiers, se fait au cours de 97,50, taux 4 %. Il sera émis 500 obligations de 1000 fr. et le remboursement se fera par tirages annuels, de manière à obtenir l'extinction totale de la dette en 1954.

Legs. — Par dispositions de dernières volontés, M. Adolphe Baudère, conseiller communal de Bulle, décédé récemment, a fait à l'hospice de cette ville un don de 500 francs.

Vol. — Vendredi 25 août, dans la soirée, le tronc de la chapelle de Nirmont, près Semsales, a été dévalisé par un voleur, qui n'a pu être retrouvé jusqu'ici.

Sinistre. — Ce matin, vers les 4 heures, un incendie a détruit, au village de Corminbœuf, un bâtiment appartenant à M. Alphonse Bochud, syndic. Ce bâtiment, qui se trouvait isolé du village, du côté du Bœgnon, était habité par des locataires qui n'ont eu que le temps de s'enfuir. Deux chèvres, ainsi que des porcs sont restés dans les flammes.

Nouvelles orgues. — On nous écrit:

« L'importante paroisse de Montagny-Tours, dans une assemblée fort nombreuse tenue à Cousset, dimanche dernier, a voté, à une réjouissante majorité, l'acquisition d'un orgue de vingt registres pour son église. Cette décision l'honore grandement. On ne fera jamais trop pour son église, dans laquelle on a été baptisé, confirmé, purifié de ses fautes et nourri du Pain des Anges. Rehausser l'éclat de notre culte catholique, rendre agréable la fréquentation des offices liturgiques, encourager une Société de chant sacré qui est une des meilleures de la Broye: voilà ce qu'a voulu faire et ce qu'a fait la paroisse de Montagny-Tours. On ne saurait trop l'en féliciter. »

Le Grand Marais en feu. — Une partie du territoire tourbeux des marais de Witzwyl a pris feu, il y a une quinzaine de jours, sans qu'on s'en soit inquiété sérieusement. Grâce à la bise, le brasier s'est étendu sur une longueur de 50 poses et, si la sécheresse propice à l'extension de l'élément destructeur continue, il faudra prendre des mesures énergiques pour protéger les cultures.

Pêche. — Un pêcheur de Sugiez a capturé jeudi passé dans le lac de Neuchâtel une truite de 13 kilog.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

THERMOMÈTRE C.

Août	23	24	25	26	27	28	29	Août
7 h. m.	13	14	15	14	16	17	15	7 h. m.
1 h. s.	15	20	21	22	23	22	22	1 h. s.
7 h. s.	16	17	17	18	20	17		7 h. s.

THERMOMÈTRE MAXIMA ET MINIMA

Maximum	20	21	23	24	25	23		Maximum
Minimum	13	12	14	16	16	15		Minimum

PLUIE

						8,2		

Pour la Rédaction J. M. SOUSSENS.

CONTRE LES CAUCHEMARS

Récit d'une de nos correspondants du canton de Vaud

Dans toutes les situations, à tout âge, le trésor le plus précieux, c'est à coup sûr la santé. Aussi, doit-on ne rien négliger pour combattre tout ce qui peut la compromettre ou pour la remettre en état lorsqu'elle a subi des avaries graves. La santé peut être altérée par des causes diverses. Maladies aiguës qu'on ne peut pas toujours conjurer, mais dont les suites fâcheuses peuvent être évitées. Faiblesse naturelle ou épuisement total des forces causé par le surmenage, souvent par les excès de travail ou d'un ordre différent. Une seule chose est à examiner tout d'abord. Le sang est-il assez fort et n'a-t-il pas perdu les globules rouges qui font sa puissance? Ce point est indispensable, car la faiblesse du

sang peut laisser porte ouverte à toutes sortes de maladies: anémie, chlorose, épuisement général entraînant à leur suite une série de souffrances qui peuvent amener la mort. M. Paul Misciez, de Champagne, canton de Vaud (Suisse), s'est trouvé dans une situation désespérée à la suite d'un appauvrissement complet du sang.

« Je viens vous annoncer, écrit-il, le merveilleux *effet produit sur moi par l'emploi des pilules* Pink. Je crois depuis lors revivre une vie nouvelle. Depuis longtemps, je souffrais de maux de tête affreux, je ne dormais plus, éveillé à chaque instant par des cauchemars. J'avais perdu l'appétit et le peu que je mangeais ne pouvait se digérer. J'avais de forts maux de reins, des points de côté qui me coupaient la respiration, en un mot, je souffrais le martyre. C'est seulement lorsque j'eus employé les pilules Pink, que je suis revenu à la santé. Aujourd'hui je suis plus robuste que jamais. Je me suis remis au travail que je supporte sans fatigue et je suis heureux de vous autoriser à publier ma guérison. »

Avec ce puissant régénérateur du sang, on combattra facilement l'anémie, l'épuisement général, l'affaiblissement du sang et des nerfs. En vente dans toutes les pharmacies et au dépôt principal pour la Suisse. MM. P. Doy et Cartier, droguistes, à Genève. 3 fr. 50 la boîte, ou 17 fr. 50, par 6 boîtes, franco contre mandat-poste.

On peut vivement conseiller

aux personnes qui ont employé des préparations ferrugineuses contre les pâles couleurs, sans obtenir le résultat désiré, une cure régulière de véritable **Cognac Golliez ferrugineux**; depuis 25 ans, cet excellent produit s'est montré supérieur contre l'anémie, la faiblesse, les maux de cœur, aussi a-t il été seul primé par 10 diplômes d'honneur et 22 médailles dans toutes les dernières expositions.

Plus de 20,000 attestations en 24 ans. — En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans les pharmacies.

Dépôt général: **Pharmacie Golliez, Morat.**

VENTE JURIDIQUE

L'office des poursuites de la Sarine fera vendre, le 6 septembre prochain, dès les 9 heures du matin, au préjudice de Bourqui Pierre-Joseph, derrière la caserne, à Fribourg, un petit char à ressorts, un cheval gris et 10 moules de bois de sapin. H3047F 2005-1216

Fribourg, le 26 août 1899.

L'office des poursuites :
Alex. Gendre.

Peintre-décorateur

est disponible. S'adresser à **Joseph ANTONIETTI,** *Hôtel de l'Ecu,* à **BULLE.** H734B 2018

AVIS

Il me revient de divers côtés que j'aurais, par jalousie commerciale, lancé des cartes et lettres anonymes injurieuses aux personnes qui vont acheter des marchandises au nouveau bazar de M. Knopf.

Je tiens à protester publiquement contre cette accusation mensongère ; *si elle devait prendre de la* consistance, je ne manquerais pas de déférer aux tribunaux les colporteurs de ces racontars.

Fribourg, le 28 août 1899. 2017

Amédée MIVELAZ,
coiffeur, rue de Romont.

A LOUER

à *Belfaux*, dans une position charmante et bien exposée, une **maison** comprenant un rez-de-chaussée et un étage, soit sept chambres, eau à la cuisine, cave, grenier, grange et écurie ; plus une dépendance avec petit logement, remise, bûcher, cave, fontaine abritée, jardin et une pièce de terre.

Entrée de suite. 1967-1189

Pour plus de renseignements, s'adresser à **Mme Véronique,** veuve de **M. Joseph Hayoz.**

L'inventeur d'un appareil dont la *seule vente des brevets* produirait un profit considérable désire un associé pouvant garantir sa discrétion. Ecrire à M. P. M., poste restante, Fribourg. H3014F 1988

DEMANDE

Un jeune instituteur, âgé de 20 ans, ayant fini son cours de 4 ans dans l'Ecole normale et possédant des bulletins de première classe, cherche place dans une famille honnête de la Suisse française pendant six semaines (vacances), pour se perfectionner dans la langue française. Il serait prêt à donner quelques leçons d'allemand, de mathématiques et de piano. S'informer jusqu'au 2 septembre sous les initiales **M. A. H.,** poste restante, à **Murgenthal.** Entrée le 11 septembre courant. 2010

Le

est le meilleur.

On demande à louer

à proximité de la ville de Fribourg,

UNE MAISON D'HABITATION

contenant écurie et fenil, et si possible terrain ou verger y attenant. De sérieuses garanties sont offertes.

Adresser les offres sous chiffres H8312N, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Neuchâtel.

AUTOMOBILES

Représentation générale et exclusive pour toute la Suisse romande et les cantons de Berne, Soleure, des

Fabriques suisses d'automobiles

Schweiz. Motorwagen-Fabrik, A. G., Wetzikon
Zürcher Patent Motorwagen-Fabrik, « Rapid » Zurich.

Voitures à 2 places, depuis 3000 francs ; franchissant toutes les rampes

Exposition et renseignements chez **M. Gustave JACOT, La Terrasse, LOCLE** 1648

ORON
DOCTEUR JAMBÉ

Absent pour service militaire
DU 29 AOUT AU 18 SEPTEMBRE

Un bon potage est indispensable pour un bon dîner.

Une variation de mets est essentielle pour un bon appétit.

Servez une soupe aux QUAKER OATS (avoine américaine floconnée) et elle vous plaira sous tous les rapports.

Elle est fortifiante et digestive et a un goût délicat et agréable à tout le monde. 1480

Les 100 litres
FRANCO
toute gare suisse
contre
REMBOURSEMENT

VIN blanc de raisins secs

1re qualité
à 23 fr.

Excellents certificats des meilleurs chimistes de la Suisse

Plus de mille lettres de recommandations en 1898.

Fûts de 100, 120, 150, 200, 300 et 600 litres à la disposition des clients.

Hautes récompenses aux expositions de Fribourg, Genève, Bordeaux, Rouen, Elbœuf et Paris.

Echantillons gratis et franco 252-124-5

Oscar ROGGEN, Fabr. de vins, MORAT.

60 ANNÉES DE SUCCÈS
DEUX GRANDS PRIX (LYON 1894, BORDEAUX 1895)
HORS CONCOURS MEMBRE DU JURY
Expositions de ROUEN 1896, BRUXELLES 1897

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

LE SEUL ALCOOL DE MENTHE VÉRITABLE

BOISSON D'AGRÉMENT. — *Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, hygiénique,* calmant *instantanément la* soif *et assainissant l'eau.*

SANTÉ. — *A plus forte dose, infaillible contre les indigestions, les maux de* cœur, *de* tête, *d'*estomac, *de nerfs, les étourdissements. Souverain contre la* cholérine, *la* dyssenterie, *le* mal *de* mer. — TOILETTE. *Excellent aussi pour les* dents, *la* bouche *et tous les soins de la* toilette.

Se méfier des imitations. Exiger le nom DE RICQLÈS

Le docteur BAUGE, à Orléans, écrit : « La Pilule hématogène du docteur Vindevogel est le reconstituant du sang que j'ai toujours employé avec succès dans les divers cas d'anémie et d'épuisement. Son efficacité est absolument certaine, même dans les cas où d'autres remèdes ont échoué ».

125 pilules à 4 fr. 50.
Dépôt dans toute pharmacie.

EN VENTE
à l'Imprimerie-Librairie catholique
FRIBOURG

Des boissons alcooliques

De leurs effets physiologiques et des dangers qu'elles présentent pour la santé

TRAVAIL DU Dr REPOND

Présenté à la Société fribourgeoise de médecine dans la séance du 18 avril 1898

JOLIE BROCHURE, AVEC COUVERTURE

Prix : 25 cent.

L'ART
D'UTILISER SES FAUTES
D'après saint François de Sales
Par le R. P. Joseph TISSOT
SUP. GÉNÉRAL DES MISSIONNAIRES DE SAINT-FRANÇOIS DE SALES

PRIX : 1 fr. 25

LA
Direction spirituelle
D'APRÈS
LES ÉCRITS ET LES EXEMPLES
DU
VÉNÉRABLE LIBERMANN
Par un Père de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie
PRIX : 75 CENT.

Seulement en flacons insufflateurs Reithoffer | GRANDE NOUVEAUTÉ DU JOUR p. la destrution de la vermine | Seulement en flacons insufflateurs Reithoffer

Le flacon sert d'insufflateur

L'effet de l'**INSECTICIDE**
REITHOFFER, MARQUE DÉPOSÉE
en flacons insufflateurs
est incomparable !

Tout insecte atteint par ce produit étant détruit immédiatement et infailliblement ; c'est pourquoi cette spécialité est bien préférable aux anciens moyens qui engourdissent mais ne tuent point.

L'ancien système d'acheter un flacon de poudre insecticide et séparément la poire en caoutchouc nécessaire, a été complètement supplanté par cette invention grandiose, simple et pratique.

Aussi, tout le monde n'achète maintenant que l'insecticide Reithoffer, breveté, en flacons insufflateurs. 2020-1225

Le flacon sert d'insufflateur

PRIX DU FLACON :
50 centimes, 1 franc, 2 francs

Seulement en flacons insufflateurs Reithoffer | FABRICATION EXCLUSIVE : REITHOFFER & NEFFE, succ. Vienne VI, 2. | Seulement en flacons insufflateurs Reithoffer

Seul dépôt pour Fribourg : **Chez M. Charles LAPP.**
Dépôt pour Estavayer : **Chez M. L. PORCELET,** pharm.

BATIMENT A VENDRE

A vendre un bâtiment neuf, d'un excellent rapport, à un prix très modéré, situé au quartier de Beauregard. Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour tous renseignements, à l'agence **Haasenstein et Vogler,** sous H2225F. 2614

Mon étude sera fermée, pour cause de service militaire, du 29 août au 16 septembre.

2008 1218 **V. GENOUD,** *not.*

SOCIÉTÉ ANONYME CI-DEVANT

Joh.-Jacob RIETER et Cie

WINTERTHOUR

TURBINES de tous systèmes, transmissions, régulateurs ordinaires, régulateurs de précision.

GROSSE CHAUDRONNERIE tuyaux en tôle, charp. en fer.

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES.

Eclairage, transports de force, électrélyse.

GENÈVE 1896

1 médaille d'or avec mention spéciale du Jury, 1 médaille d'or et 1 médaille d'argent.

Pour devis et renseignements, s'adresser à notre ingénieur, M. G. Ditriche, à Eclépens. 786

Lait stérilisé des Alpes de la Gruyère

Ce lait, **stérilisé** d'après les procédés Hermann de Pury, chimiste, a une **valeur nutritive** et des **propriétés digestives** qui le mettent en **premier rang** parmi tous les produits analogues. Son prix, *exceptionnellement avantageux,* est de **50 cent. la bouteille de 6 décil.** (verre repris à 20 cent.) 1091

Dépôts : **Fribourg,** Thürler et Kœhler, J. Esseiva, Stajessi, Schmidt et Chappuis, pharmaciens. **Romont,** pharmacie A. Robadey.

A. MULLER & CHARDONNENS,
Fribourg & La Schurra.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Grand choix de Livres de Prières